

REGLEMENT DE PARTICIPATION

TROPICADINGUE 2019



1. L'ÉPREUVE

« La Tropica'Dingue » (ci-après l'Épreuve) est une épreuve sportive conçue à destination du grand public (hommes et femmes) à la recherche du dépassement de soi dans un environnement proche du parcours du combattant, organisé sous une forme ludique. L'épreuve n'est pas chronométrée, ne fait pas l'objet d'un classement et le franchissement des obstacles n'est aucunement obligatoire. Les participants seront amenés à passer une vingtaine d'obstacles dans la boue, l'eau, par-dessus des filets, au-delà des modules, etc..., le tout sur un parcours d'environ 10KM.

L'épreuve se tiendra les 23 et 24 novembre 2019 autour de la zone du Colosse, sur la commune de Saint-André (le plan d'accès est disponible sur le site internet de l'épreuve : www.tropicadingue.re).

Le système de départ de l'épreuve se fait par vague successive de 100 personnes toutes les 10 minutes environ. (Les horaires d'échauffement et de départ des vagues sont communiqués sur le site internet de l'épreuve).

2.1 CONDITIONS GENERALES

Les concurrents s'engagent à se soumettre au règlement par le seul fait de leur inscription.

Ils affirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de la course à pied en milieu naturel avec franchissement des divers obstacles répartis sur le parcours (modules en bois, en hauteur, filets, franchissement de ravines, étang..) telle qu'elle est proposée dans le cadre de l'épreuve.

2.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute personne **majeure** peut participer.

Sont acceptés également **les personnes mineures de 16 ans (à la date de l'événement)** avec autorisation parentale.

Conditions obligatoires:

- être **titulaire d'une licence 2019/2020** délivrée par l'une des fédérations citées en annexe 1 et portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de sa discipline **en loisir ou en compétition** (liste en annexe 1).

Ou

- **présenter un certificat médical datant de moins d'un 1 an** à la date de la course établi par un médecin habilité de non contre-indication à la participation à la TROPICA'DINGUE du 23 ou 24 novembre 2019

Ou

- **Présenter le certificat Type Tropica'Dingue 2019**, datant de moins d'un an, téléchargeable sur le site internet de l'épreuve / Onglet Inscription.

Les certificats médicaux devront obligatoirement présenter le cachet du médecin + la date

L'annexe 1 sera également disponible sur le site internet de l'épreuve : www.tropicadingue.re

Pour les étudiants : fournir en supplément la carte Etudiant

Pour les mineurs : fournir en supplément l'autorisation parentale (téléchargeable sur le site internet)

Pour les étudiants mineurs : fournir la carte étudiant + autorisation parentale

Le participant reconnaît être apte à nager dans une eau d'environ 2 m de profondeur.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. Aucune inscription ne sera validée sans ce certificat médical.

La participation à l'Épreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

3.1 INSCRIPTIONS

Les Inscriptions (bulletin + paiement) se font uniquement sur une plateforme d'inscription en ligne à partir du site internet de la course www.tropicadingue.re / rubrique INSCRIPTION.

Ouverture des inscriptions : samedi 11 mai 2019 à 7h (heure locale – île de la Réunion).
Clôture des inscriptions : dimanche 27 octobre 2019 à 23h59.

Toutefois, si le quota des 2200 participants / journée est atteint avant la date officielle de clôture des inscriptions, il ne sera de ce fait plus possible de s'inscrire.

Les inscriptions peuvent se faire en solo ou en équipe.

► Inscription en solo

Bien que ce format de course festif et convivial se prête davantage à une participation en équipe, l'inscription individuelle est possible. Un bulletin de participation « en Solo » sera disponible.

► Inscription en équipe

Les équipes doivent être composées de 3 personnes minimum et de 6 personnes maximum.
Un chef d'équipe devra être désigné.

2 types d'équipes possibles :

- Equipe Grand Public
- Equipe Etudiant**

**Dans ce dernier cas, l'ensemble des équipiers devront tous être étudiants en 2019.

3.2 MODALITE D'INSCRIPTION

Depuis 2016, le participant à la possibilité de choisir lui même sa vague et son horaire de départ sur la journée qu'il aura préalablement sélectionnée sur la plateforme d'inscription. Cette modalité est conservée pour 2019.

Les horaires correspondants aux vagues seront affichés (Ex : V2 SAM : 8h10).

Le participant **devra obligatoirement créer un compte personnel 49° en ligne** avant de saisir les informations sur le bulletin de participation.

Pour activer le compte, il faudra cliquer dans le lien du mail envoyé (Sébastien Vincent : support@49degres.com) sur l'adresse mail notifiée.

Dans le cas d'une équipe, le chef d'équipe devra créer un seul compte pour l'équipe.

3.3 CONFIRMATION DE PRE INSCRIPTION ET D'INSCRIPTION

Le participant recevra deux confirmations : une **confirmation immédiate de pré inscription suite au paiement en ligne** à l'adresse mail mentionnée dans le formulaire (dans le cas d'une inscription en Equipe, seule la personne qui aura effectué le paiement recevra cette 1^{ère} confirmation) puis une **confirmation de d'inscription** à la même adresse mail, une fois les pièces médicales vérifiées et validées par ILOP SPORT.

La confirmation de paiement ne donne pas lieu à une confirmation d'inscription.

Seule la validation par l'organisateur des pièces obligatoires jointes enclenche l'envoi de la CONFIRMATION D'INSCRIPTION. (2^e mail).

Si le dossier est INCOMPLET, (pièce jugée non-conforme par l'organisation), le participant reçoit une notification par mail. Il aura jusqu'au **jeudi 31 octobre 2019** pour joindre le bon certificat ou licence sportive à jour, directement en ligne sur son compte personnel.

3.4 MODIFICATION (demande de remplacement)

Il est possible de procéder à un remplacement de personne.
Il est en revanche impossible de modifier le jour et la vague de départ choisis lors de la préinscription.

Date limite de modification : jeudi 31 octobre 2019

Un contrôle d'identité pourra être effectué lors de la remise de dossards.

Il est entendu qu'aucun échange de dossard ne pourra être effectué. La responsabilité de l'organisateur ne pourrait être engagée pour tout dommage subi par cette personne, ayant usurpée l'identité du premier titulaire du dossard, seul cocontractant vis à vis de l'organisateur, mais aussi pour tout dommage que cette dernière aurait entraîné vis à vis des autres concurrents.

3.5 ANNULATION - DEMANDE REMBOURSEMENT

Les demandes de remboursement pour annulation devront être envoyées à ILOP, à l'adresse suivante :
11 ter rue des écoliers, résidence Pulchérina – 97490 SAINTE CLOTILDE.

Elles devront être accompagnées IMPERATIVEMENT d'une enveloppe pré timbrée avec nom et adresse.

Le remboursement sera minoré de 10€ de frais de dossier.

Date Limite De Remboursement : lundi 30 septembre 2019 (caché de la poste faisant foi)

Passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué quelque soit le motif évoqué (y compris blessure, grossesse avec certificat médical ou voyage personnel et professionnel)

4. IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS

Les participants se verront attribuer un numéro et un code couleur (correspondant à leur vague de départ) sur leur dossard permettant de les identifier sur le parcours.

Tout participant dépourvu de numéro pendant l'épreuve sera mis hors course par l'organisateur.

Aucun dossard ne sera distribué le matin du départ.

5. TARIFS

SOLO : 44€

EQUIPE GRAND PUBLIC : 39,90€/personne

EQUIPE ETUDIANT : 30€/ personne (sur justificatif - carte d'étudiant)

Le tarif comprend :

- le p'tit déjeuner d'accueil
- la participation à la course
- le pack Finisher à l'arrivée comprenant un TEE SHIRT collector
- les ravitaillements sur le parcours
- Une collation à l'arrivée (sandwich)

6. TENUES

Le port de déguisement est de la partie. Cette épreuve est avant un moment d'amusement et de convivialité. Néanmoins, il ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.

Collant, bas type survêtement, gants (mitaines) et bouchons d'oreilles sont vivement conseillés pour le franchissement de certains obstacles. Le port de bijoux quant à lui est vivement déconseillé.

L'organisation se réserve le droit de faire enlever un déguisement au participant si celui-ci est jugé trop imposant ou dangereux pour le coureur et ses coéquipiers pour le franchissement des obstacles.

7. PARCOURS

Toutes les informations relatives au parcours sont disponibles sur le site www.tropicadingue.re. Chaque participant devra se trouver au départ de l'Épreuve à l'heure qui lui aura été indiquée sur sa confirmation d'inscription. Sur place, ces horaires seront communiqués aux concurrents par affichage et annonces micro.

Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des filets, rubalise ou banderoles.

Les participants devront impérativement respecter les consignes des contrôleurs présents sur chaque obstacle majeur.

Obstacles : Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance d'environ 10 km, en particulier courir, ramper, escalader des obstacles d'environ 4 à 5 m de hauteur et à ne pas être soumis au vertige. Pour rappel, le franchissement des obstacles n'est aucunement obligatoire. Le participant peut s'il considère ne pas être apte à franchir ce dernier contourner l'obstacle. Sur certains obstacles plusieurs niveaux de difficultés peuvent être proposés aux participants. Ce dernier devra juger par lui-même la difficulté qu'il choisit.

8. RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements seront mis à disposition des participants. Chaque participant doit veiller à disposer, au moment de quitter un poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et des aliments qui lui seront nécessaires pour rallier le ravitaillement suivant.

9. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

10. SANCTIONS

Toute infraction constatée par un contrôleur officiel ou un membre de l'organisation entraînera la mise hors course :

- Circulation en sens inverse du circuit,
- Non-respect du parcours,
- Comportement dangereux ou agressif à l'égard de l'organisation, d'autres concurrents ou de tiers
- Abandon des déchets sur le parcours
- Participant en possession d'alcool sur le parking du parc du Colosse ou dans l'enceinte du village d'accueil.

Cette dernière situation entraînera la suppression immédiate du dossard du ou des participants, sans remboursement de la part de l'organisation.

11. ABANDONS

Sauf en cas de blessure, si un compétiteur souhaite abandonner il doit, dans la mesure du possible, abandonner au niveau des postes de ravitaillement. Le responsable de poste invalide alors définitivement son numéro.

12. SÉCURITÉ

Un service d'assistance médicale est assuré par des médecins, infirmiers et des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés de leurs téléphones portables. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel

à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

13. ASSURANCE

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident

Cette assurance est facultative mais fortement recommandée

Ilop Sport a souscrit pour la durée de la manifestation une assurance de responsabilité civile à l'égard des tiers et des concurrents, ce qui implique que les dommages subis par ces derniers soient générés par une faute de l'organisateur.

Domage Matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance des objets tels que caméra embarquée, paire de lunettes etc..)

Les objets type (caméra embarquées) sont déconseillés pendant le franchissement des obstacles.

14. MODIFICATION - ANNULATION DE L'ÉPREUVE

En cas d'annulation de la course par l'organisateur, suite à une demande des autorités en charge du dossier, un remboursement des droits d'inscription sera réalisé auprès des concurrents. La somme sera égale aux droits d'inscription auxquels seront déduites toutes les dépenses engagées en vue de son organisation (prestations, achat et location de matériel, honoraires, etc..). Elle sera indiquée aux inscrits (par mail) dans les 15 jours suivants la course.

A titre d'information, ce remboursement varie en général dans ce type d'épreuve entre 10 et 20 % du montant de l'inscription.

A compter du départ de la course, aucun remboursement ne sera effectué quelque soit le motif d'arrêt de la course.

En outre, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter momentanément l'épreuve ou le passage de certains obstacles ou de l'annuler totalement.

Les conditions de remboursement seront celles citées précédemment.

15. UTILISATION D'IMAGE

Par sa participation à l'épreuve, chaque participant autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, y compris à titre commercial ou publicitaire et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

16. NEWSLETTER – ACTUALITE

Afin de suivre la mise en place des épreuves et s'informer des dernières informations pratiques nécessaires, les participants pourront suivre toutes ces informations sur le site internet de l'épreuve : www.tropicadingue.re et sur la page facebook de l'événement.

Chaque participant autorise également les partenaires de la TROPICA'DINGUE à leur faire parvenir des offres commerciales (mailing, etc...)

17. LE VILLAGE/ ANIMATION

Le village de la course est installé sur l'espace de Tir à l'Arc, à l'entrée de la zone du Colosse à Saint-André
Le site dispose d'un parking suffisamment grand pour accueillir l'ensemble des équipes
Les différentes zones à obstacles seront surveillées la nuit ; une agence spécialisée en gardiennage avec la présence d'agents sinophiles assurera la surveillance du site
Le village de la course comprend une zone de ravitaillement, un espace médical, un espace Partenaire, une zone de repas ainsi qu'un grand espace réservé à l'échauffement de l'ensemble des participants. Des toilettes et des douches seront installées sur le village de la course.

18. LITIGE

Toute réclamation, en particulier en cas de blessure, devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du concurrent et son numéro de dossard, adressée à ILOP, dans un délai de 5 (cinq) jours après l'Epreuve. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Fait à Sainte Clotilde, le 29 avril 2019
Stéphane ANDRE
Directeur d'ILOP SPORT



ANNEXE 1

Listes des sports concernés à l'article « CONDITIONS DE PARTICIPATION » 2019

Fédération Française d'Athlétisme
Fédération Française des Sociétés d'Aviron
Fédération Française de Badminton
Fédération Française de Basketball
Fédération Française de Boxe
Fédération Française de Canoë-Kayak
Fédération Française de Cyclisme
Fédération Française d'Escrime
Fédération Française de Football
Fédération Française de Gymnastique
Fédération Française d'Haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme
Fédération Française de Handball
Fédération Française de Hockey
Fédération Française de Lutte
Fédération Française de Natation
Fédération Française de Pentathlon Moderne
Fédération Française de Rugby
Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées
Fédération Française de Tennis
Fédération Française de Triathlon
Fédération Française de Volley-Ball
Fédération Française de squash
Fédération Française de sports de contacts et disciplines associées
Fédération Française d'Aïkido
Fédération Française de Surf
Fédération Française de Course d'orientation
Fédération Française de Boxe française, Savate et disciplines associées
Fédération Française de Tennis de table
Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
Fédération Française d'Équitation
Fédération Française des Etudes et Sports sous-marins
Fédération Française de Danse